

**PROJET de PROCÈS -VERBAL**  
**SÉANCE DE CONSEIL MUNICIPAL**  
**- 22 AVRIL 2026 -**

L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux avril deux mille vingt-six le Conseil Municipal de la commune de CONCREMIERS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Daniel DEJOLLAT, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 16 avril 2026

• **Présents:**

Mmes et MM. BENBADRA Aïcha, BUSSEAU Marie, CHAUSSEBOURG Alain, DEJOLLAT Daniel, GALET Isabelle, MATHIEU Gérard, GENUITE Flavien, HERSAINT Françoise, HERSAINT Laurent, LAMOUR Laurence, LESPAGNOL Christophe, MASSET Soline, PESSIONE Alain, ROBERT Lionel.

- **Excusée** : MME POUVREAU Anaïs
- **Absent** : Néant
- **Procuration** : Mme POUVREAU Anaïs donne pouvoir à Mme MASSET Soline

**Secrétaire de séance :**

MME HERSAINT Françoise

Secrétaire de séance adjoint : MR HERSAINT Laurent

Séance ouverte à vingt heures



## Ordre du jour

### 1. Approbation du Procès-Verbal de la réunion du 08 avril 2026

Aucune abstention, aucun vote contre. Le Procès-Verbal est adopté à l'unanimité

### 2. Vote des taux des taxes locales 2026

Mr le maire propose que les taux de 2025 soient reconduits comme suit :

- foncier bâti : 23,05 % soit 112415 €
- pour le foncier non bâti : 18,41 % soit 12997 €
- pour la taxe d'habitation des résidences secondaires : 9,32 % soit 8686 €
- pour les taxes sur pylônes (Bouygues, Orange) : 76406 €
- pour le FNGIR (Fonds National de Garantie Individuel de Ressources) : - 23181 €
- pour l'allocation compensatrice des jeunes agriculteurs : 4954 €
- pour un produit attendu total de : 192277,00 €

Cette mesure est approuvée à l'unanimité et permet de ne pas augmenter les taux communaux, comme annoncé dans la campagne électorale.

### 3. Vote du budget primitif 2026 budget principal

Après lecture et explications par Monsieur le Maire de chaque ligne budgétaire de dépenses et de recettes du budget principal 2026 et après en avoir débattu en commun, le maire demande s'il y a des votes contre ou des abstentions. Aucun vote contre, aucune abstention. Le budget est adopté à l'unanimité et s'équilibre :

- Fonctionnement : dépenses et recettes à 958940,00 €.
- Investissement : dépenses et recettes à 713834,00 €.

### 4. Vote du budget primitif 2026 budget assainissement

Après lecture et explications par Monsieur le Maire de chaque ligne budgétaire de dépenses et de recettes du budget principal 2026 et après en avoir débattu en commun, le maire demande s'il y a des votes contre ou des abstentions. Aucun vote contre, aucune abstention. Le budget est adopté à l'unanimité et s'équilibre :

- Fonctionnement dépenses et recettes : 118000,00 €
- Investissement dépenses et recettes : 61776,77 €

### 5. Désignation des membres aux différentes commissions communales

Concernant la commission Bâtiments, assainissement, hydraulique, cimetières, voirie, voies communales :

- Délégué : Mr Alain PESSIONE



- Membres : Mrs ROBERT Lionel, CHAUSSEBOURG Alain, HERSAINT Laurent, GENUITE Flavien

Concernant la commission des affaires scolaires, de la vie sociale, de la culture, fleurissement de la commune :

- Déléguée : Mme Françoise HERSAINT

- Membres : Mmes LAMOUR Laurence, BENBADRA Aïcha, BUSSEREAU Marie, GALET Isabelle, MASSET Soline et POUVREAU Anaïs

Concernant la commission d'entretien des espaces verts, des chemins ruraux, des bourgs et hameaux, et les agents communaux :

- Délégué : Mr ROBERT Lionel

- Membres : Mrs MATHIEU Gérard, GENUITE Flavien, PESSIONE Alain, et Mmes BUSSEREAU Marie et BENBADRA Aïcha

Concernant la commission des Finances, communication, internet, vie associatives, sportive et tourisme ::

- Déléguée : Mme LAMOUR Laurence,

- Membres : Mmes POUVREAU Anaïs, MASSET Soline, BENBADRA Aïcha et Mrs HERSAINT Laurent, CHAUSSEBOURG Alain, et LESPAGNOL Christophe

#### 6. Cotisations aux divers organismes (SOLIDAGO, Patrimoine, CAUE, AMI, AMF...)

Mr le Maire a énuméré les diverses cotisations à verser aux différents organismes qui peuvent aider la commune ou les habitants, dans certaines situations ; un budget de 5.000€ est prévu pour ces différentes cotisations.

#### 7. Délégations au Maire :

Monsieur le Maire expose : l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales donne au Conseil Municipal la possibilité de déléguer au Maire certaines attributions de cette assemblée :

- de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistres y afférant,
- de créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux (photocopies...),
- de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière communal,
- d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle,
- d'exercer au nom de la commune et dans les conditions fixées par le Conseil Municipal le droit de préemption défini par l'article L.214-1 du Code de l'Urbanisme (bourg),
- de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués les employés et les véhicules communaux,



- d'autoriser au nom de la commune le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre
- de demander à tout organisme financeur l'attribution des subventions
- de prendre toute décision pour la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés, ainsi que les avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts,
- d'accepter des dons et legs qui ne sont réglés ni de condition ni de charge.

Après délibération, les délégations au Maire sont accordées à 14 voix pour et une voix contre (Mr LESPAGNOL Christophe).

#### 8. Four vapeur restaurant Relais de l'Anglin :

Le Maire propose l'achat d'un four vapeur en concertation avec Mr GARNIER, restaurateur, pour la somme de 3818 € H.T.

Le montant de cet achat étant à prendre sur le budget investissement, la récupération de la T.V.A sera de 16,6 %. Le Conseil Municipal vote à l'unanimité pour l'achat de ce four.

#### 9. Commission des impôts directs (proposition 12 titulaires et 12 suppléants)

Cette commission se réunit en mairie une fois par an. Le Maire doit fournir une liste de 12 titulaires et de 12 suppléants qui tient compte des catégories socio-professionnelles, des âges, etc. Cette liste soumise au Directeur des Services Fiscaux, il nommera 6 titulaires et 6 suppléants. Des personnes assistant au Conseil Municipal se sont portées volontaires pour faire partie de cette commission.

#### QUESTIONS DIVERSES :

- Mr ROBERT Lionel nous fait part des propositions faites par Mme ARDIBUS Frédérique concernant le projet de réhabilitation des mares. La date du 6 Mai à 20 heures a été retenue.

Une animation de découverte des amphibiens suivie d'une sortie nocturne aux abords de la Mare de la Marne à Beauvais. La date du 29 Mai a été retenue.

D'autres propositions sont faites, qui seront débattues avec Mme ARDIBUS le 6 mai.

- Intervention de Mr le Maire concernant le SIMER (syndicat interdépartemental mixte pour l'équipement rural) : le SIMER a mis fin à ses activités de nettoyage des communes depuis septembre 2025. Une solution de remplacement est en réflexion afin de compenser cette défection. Il serait envisageable de se rapprocher de la communauté de communes.

- Mr le Maire nous informe également d'une situation préoccupante concernant l'aire de détente située sur le long de l'Anglin à ROLNIER. Les campings-caristes sont de plus en plus nombreux, et comme il n'y a pas de sanitaires sur cet emplacement, les désordres d'ordures et de déjections canines et humaines sont constatés. De plus certains chiens sont



très agressifs. Les riverains se plaignent également du non-respect des propriétés privées. Une solution de mise en place d'un sens interdit et d'un portique fermé uniquement accessible aux riverains du site pourrait permettre de résoudre ces problèmes.

- Mme LAMOUR Laurence a remis à chaque membre du Conseil Municipal un projet de questionnaire sur le diagnostic de territoire. Il serait souhaitable de mettre ce point à l'ordre du jour d'un prochain Conseil Municipal.

La séance est clôturée à vingt-deux heures quarante-cinq.





Publié le : 07/06/2026 15:06 (Europe/Paris)

Collectivité : Concremiers

[https://www.intramuros.org/concremiers/documents\\_administratifs/66255](https://www.intramuros.org/concremiers/documents_administratifs/66255)